CONTRAT DE GARANTIE BUCHE DE RAMONAGE CALUMET

Partie à conserver

L'utilisation de la bûche de ramonage CALUMET vous fait bénéficier gratuitement d'une garantie incendie délivrée par la compagnie d'assurances GAN, dès lors que vous avez suivi rigoureusement le mode d'emploi de la bûche. Pour bénéficier des garanties suivantes, il faut renvoyer impérativement le certificat joint dûment complété dans les 48 heures après l'utilisation de la bûche. (cachet de la poste faisant foi).

1- L'assurance couvre l'utilisateur, en cas de feu de cheminée, en complément d'un contrat incendie souscrit obligatoirement par ailleurs par celui-ci.

2- En complément du contrat d'incendie souscrit par l'utilisateur, la présente assurance prendra en charge le montant de la franchise et celui de la vétusté déterminée par l'assureur incendie à concurrence d'une somme assurée globale maximum de 5000 €.

3- Le présent contrat offre également les garanties suivantes :

- Dommages corporels : garantie acquise au titre du contrat RC entreprise souscrit par CHIMINOVE SAS.

Ces garanties prennent effet à compter du 16ième jour suivant celui de l'utilisation de la bûche ramoneuse, le cachet de la poste faisant foi ; la garantie s'exerce y compris et à compter de ce 16ième jour pendant un an.

Important : En cas de sinistre, s'il s'avère que les Conditions, Précautions et Instructions figurant sur le présent document n'ont pas été respectées, aucune garantie ne sera acquise.

Date d'utilisation de la bûche de ramonage CALUMET (jour/mois/année) **:** **/ /**

Conditions de garantie :

- Utiliser la bûche de ramonage CALUMET. Sa non utilisation est facilement vérifiable.
- Renvoyer dans les 48 heures suivant son utilisation le contrat de garantie en remplissant toutes les informations demandées dans le formulaire
- Le contrat prend effet le 16ième jour après utilisation de la bûche
- Le ramonage mécanique de la cheminée doit avoir été effectué depuis un an au maximum le jour du sinistre.

Précautions d'emploi :

Ne pas utiliser en cas de conduit obstrué.
Ne pas laisser à la portée des enfants
Ne pas utiliser de liquides inflammables pour l'allumage de la bûche de ramonage CALUMET
Ne pas utiliser pour la cuisson des aliments
En cas d'urgence, éteindre avec du sable ou de l'eau

Instructions de sécurité

Toujours vérifier que la trappe (registre) est ouverte pendant l'utilisation de la bûche de ramonage. Placez la bûche (une seule à la fois) au milieu du foyer et allumez les deux extrémités avec une allumette. Fermer la vitre ou la grille pare-étincelles si vous en avez une.
Ne jamais laisser un feu sans surveillance, ne jamais laisser d'enfants seuls près du feu.
Piquer ou fragmenter une bûche de ramonage en flamme peut la rendre extrêmement inflammable, les particules en flammes pourraient coller aux outils.
Ne pas ajouter de bois ou autres matériaux sur une bûche de ramonage en feu.
Pour éteindre le feu en cas d'urgence, utiliser un extincteur à poudre chimique homologué UL ou asperger avec de l'eau.
Ne fermer la trappe que lorsque les cendres sont froides.
Ne pas utiliser dans les cheminées à gaz.

CERTIFICAT D' ADHESION

Partie à renvoyer

Important : Ces informations sont indispensables pour que votre adhésion au contrat de garantie soit bien enregistrée. Après avoir complété ce document, glisser celui-ci dans une enveloppe, affranchir au tarif en vigueur et le renvoyer à l'adresse ci dessous. Pour être recevable et bénéficier de la garantie d'un an votre certificat d'adhésion doit être renvoyé dans les 48 heures après utilisation de la bûche accompagné d'une preuve d'achat (code barre du produit ou ticket de caisse), selon les conditions édictées, le cachet de la poste faisant foi.

1- Adresse actuelle :

❑ Mr ❑ Mme ❑ Mlle

Nom : . .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : . .....

Pays :.. .....

Téléphone : .....

2- Vous êtes :

❑ Propriétaire
❑ Locataire
❑ En maison individuelle avec jardin
❑ En maison individuelle sans jardin
❑ En appartement

3- Votre achat :

A été effectué :

❑ Auchan ❑ Leclerc ❑ Inter/Eco-marché

❑ Autre (précisez) .....

3- Votre assurance habitation incendie :

Nom de la compagnie :

.....

Numéro de contrat :

.....

5- Votre installation :

❑ Cheminée à foyer ouvert
❑ Cheminée à foyer fermé
❑ Chaudière
❑ Poêle
❑ Cuisinière

6- Combustible utilisé :

❑ Bois ❑ Charbon ❑ Autres

7- Nombre de cheminée :

❑ Une ❑ Deux ❑ Trois ❑ 4 et plus

A retourner à :

CHIMINOVE
Avenue Paul Vieille
16000 ANGOULEME

Je déclare sur l'honneur avoir correctement utilisé la bûche de ramonage CALUMET
suivant le mode d'emploi et les recommandations prescrites

Signature obligatoire :

Date d'utilisation de la bûche de ramonage CALUMET : ...../...../.....